



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 12 février 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	34
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET,

Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE

Excusés : Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable intercommunal dans le cadre des tracés des véloroutes « Flow Vélo » et « Vézère à Vélo » : Tronçon Condat- Le lardin

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) a finalisé l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable. Ce document-cadre synthétise les ambitions et priorités en matière de mobilité cyclable sur le territoire intercommunal.

Parmi ces priorités, la CCTHPN souhaite aménager un itinéraire cyclable en lien avec les tracés des véloroutes « Flow Vélo V92 » et « Vézère à Vélo V738 » traversent le territoire intercommunal.

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_007=DE
Reçu le 21/02/2025

Plus précisément et concernant la « Flow Vélo V92 », cette véloroute, d'importance nationale, traverse de nombreux territoires pour relier l'île d'Aix (Charente-Maritime) à Sarlat-La-Canéda. Sur le territoire de la CCTHPN, son tracé traverse les Communes d'Hautefort, Teillots, Badefols-d'Ans, Villac, Terrasson-Lavilledieu, Le-Lardin-Saint-Lazare et Condat-sur-Vézère.

Par conséquent, la CCTHPN ambitionne de pouvoir rendre praticable, continu et sécurisé notamment sur certains tronçons, ce tracé.

Après la réalisation de 3 tranches de travaux d'aménagement, durant l'été 2024, sur le tronçon Condat-Terrasson-Coly, la CCTHPN a missionné l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement de ce tronçon. Cette étude a été rendue en janvier 2025.

Sur la totalité des 1 260 mètres que compte la liaison Condat-Le Lardin, l'itinéraire envisagé longe les RD n°704 et RD n°62. Dans les secteurs agglomérés et urbanisés des 2 centres villes, le tracé emprunte les chaussées départementales existantes. Ce partage de la voie est possible sur ces secteurs où les vitesses sont apaisées. Pour le reste du parcours, l'itinéraire est envisagé sur les dépendances de la chaussée, hors de la circulation routière : le tracé longe l'usine des papeteries.

De manière concrète, les travaux envisagés par la CCTHPN consisteraient à aménager, à cheval sur les Communes de Condat-sur-Vézère et du Lardin-Saint-Lazare :

- Les accotements de la RD n°704 (Avenue Georges Haupinot) et de la RD n°62 (Avenue de Coly), afin d'y créer une piste cyclable sécurisée,
- Un chaussidou sur le pont de la Vézère, afin d'organiser le partage de la route entre véhicules motorisés et cyclistes,
- Une zone de traverse pour les cyclistes au niveau du pont sur le Cern grâce à de la signalétique verticale et au sol.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel estimatif de ce tronçon de travaux est à retrouver ci-dessous :

Postes de dépenses	Dépenses HT	Libellé de la subvention	Recettes	Pourcentage de subvention
Flow Vélo & Vézère à Vélo : Travaux d'aménagement tronçon Condat-Le Lardin	220 500 €	DETR 2025	88 200 €	40 %
		Fonds Européens FEDER Fiche-action n° 11	88 200 €	40 %
		Autofinancement CCTHPN	44 100 €	20 %
TOTAL	220 500 €	TOTAL	220 500 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN relative à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » en conseil communautaire du 31 mars 2021,

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_007-DE
Reçu le 21/02/2025

Vu la délibération n°2024/049/8.7 de la CCTHPN, portant validation du Plan De Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable de la CCTHPN, en conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu la délibération n°2024/048/5.7 de la CCTHPN, portant extension de l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire », en Conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Stéphane ROUDIER et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

DE VALIDER le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,

D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement proposé ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à solliciter le financement au titre des fonds européens et de la DETR 2025, comme indiqué dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet d'aménagement cité en objet, ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien la demande de financement au titre des fonds européens et de la DETR 2025.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/02/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaures
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_007-DE
Reçu - le 21/02/2025

